

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COLLEGE NATIONAL DES ENSEIGNANTS ET PRATICIENS DE GENETIQUE MEDICALE

Paris – 16 Juin 2005

1. Conférence nationale des doyens :

L'ensemble des disciplines universitaires, dont la génétique médicale, a été auditionné. Nous ont représenté Claude Moraine (coordinateur national du DES) et Arnold Munnich. Ils ont présenté un [diaporama](#) faisant le point sur les difficultés de notre discipline au niveau universitaire et ont été écoutés avec attention et respect. Les résultats sont très positifs :

- Il n'apparaît aucun risque de suppression de la spécialité
- La pédiatrie ne fera pas de difficultés
- L'interface devrait être simple avec la biologie : Les diplômés du DES de génétique pourront concourir sur les postes de PH de biologie (voir chapitre 5.)
- Le souhait du passage du DES à 5 ans a été écouté

Par ailleurs, il est décidé que le président du collège fera une lettre au président de la conférence des doyens, cosignée avec Arnold Munnich, pour les remercier de leur écoute et leur faire part des difficultés pour la discipline d'avoir des postes de CCA ou de AHU dans certaines villes. Une discipline universitaire se doit d'être représentée dans chaque CHU.

2. Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé (ONDPS)

Cet observatoire, présidé par le Pr BERLAND, a été créé par décret du 19/6/03. De nombreuses spécialités ont déjà été auditionnées avec des échanges très fructueux. Une réunion avec notre discipline a déjà été reportée 4 ou 5 fois. Une nouvelle date est prévue en septembre où nous devons leur présenter la démographie de la discipline passée, actuelle et à venir. Didier LACOMBE propose de se faire accompagner par un certain nombre de représentants de la génétique:

- Chromosomique : P Jonveaux
- Moléculaire : M Goossens
- Clinique : A Verloes

- Adultes : A Brice
- Libérale : A Riquier
- PH : G Viaux
- Oncologique : C Nogues

Il va être très difficile de faire un état des lieux de la discipline car certains de nos collègues ne sont pas dans des services de génétique.

- Les HU ont été facilement recensés via le CNU
- Les PH sont difficiles à recenser. I Touitou va envoyer un questionnaire et O Cohen va envoyer les données de la précédente enquête
- Il a aussi été demandé aux représentants des internes de faire le point
 - * Combien sont passés par la filière de génétique médicale
 - * Combien sont en formation
 - * Quel est leur devenir
 - * Quels sont les besoins

H Plauchu fait remarquer que la commission génétique du conseil de l'ordre a été réactivée.

3. Conseillers en génétique

Il y a eu déjà 3 réunions avec N Philip, H Sobol, M Jeanpierre, S Aymé, et S Manouvrier.

S Manouvrier-Hanu : La loi est passée, il reste à définir le décret d'application, notamment définir le métier et le borner, définir les impératifs d'enseignement, le diplôme étant déjà en route à Marseille. Les conseillers agiront dans des équipes pluridisciplinaires et travailleront par délégation ou sous l'autorité d'un médecin qualifié en génétique dans des services publics. Leur rôle sera d'accueillir et de conseiller les personnes, de recueillir et traiter l'information, d'organiser la prise en charge. Les médecins qui ne sont pas dans la discipline mais font une grosse activité peuvent demander la qualification en génétique, notamment les oncogénéticiens, pour avoir des conseillers en génétique.

N Philip : Les décrets sortent en fin d'année. Nous avons une promotion déjà formée. Il est possible en attendant de demander des CDD pour les employer plutôt que de demander des postes de PH par exemple dans les dossiers de centre de référence. Les niveaux de salaire seront définis par décret. Il y a déjà énormément de demandes pour la prochaine rentrée. Le pré-requis est une formation en génétique humaine, mais beaucoup de candidats ont déjà un niveau M1, voire doctorants et post-doc avec un haut niveau scientifique. Nombre d'entre eux ne sont pas de Marseille et solliciteront les différents services de génétique pour trouver un

stage. Les terrains de stage pour les conseillers en génétique sont ceux qui sont validant pour le DES.

D Lacombe : Il faudra qu'il y ait une autre ville diplômante, quitte à mutualiser les enseignements et à mettre en place des vidéo-conférences. Dès que le texte sera finalisé, nous le mettrons sur le site du collège.

4. Le point sur les finances du collège (S.Manouvrier)

Cotisations	Euros
2002	4200
2003	3200
2004	3700
solde 14/6/05	3000

La participation aux cotisations est <40%. Il faudra payer 1500 euros pour les assises. Ces cotisations servent aussi à rembourser les déplacements des enseignants du DES. Il est demandé à ces enseignants d'éviter les billets 1ère classe.

5. Liens avec le DES de biologie

P Jonveaux a été contacté par M Vidaux pour participer à la réflexion sur les objectifs du DES de biologie médicale qui est organisé depuis 2003-2004 en deux niveaux :

1. Polyvalent
2. Spécialisé, dont spécialisation en génétique

Les personnes entrant dans ce DES seront pharmaciens ou médecins et auront le titre de biologistes spécialisés en génétique (cytogénétique ou biologie moléculaire). Ils auront 4 semestres obligatoires avec le parcours suivant :

Cytogénétique :

- 2 dans un laboratoire de cytogénétique, dont un ayant l'agrément DPN
- 1 dans un laboratoire de génétique moléculaire
- 1 dans un laboratoire de cytogénétique ou un service de génétique clinique

Cytogénétique onco-hématologique :

- 2 dans un laboratoire de cytogénétique, dont un ayant des activités de cytogénétique onco-hématologique
- 1 dans un laboratoire de génétique moléculaire
- 1 en cytogénétique ou dans un service d'hématologie

Génétique moléculaire :

- 2 dans un laboratoire de génétique moléculaire, dont un ayant l'agrément DPN
- 1 dans un laboratoire de cytogénétique
- 1 dans un laboratoire de génétique moléculaire ou un service de génétique clinique

Les laboratoires de stage sont des laboratoires autorisés pour la mise en œuvre des analyses de cytogénétique ou de génétique moléculaire et les praticiens assurant l'encadrement des internes sont des praticiens agréés (loi n°2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique).

Les DESC vont disparaître et seront remplacés par les M2-pro, option génétique biologique.

Les internes de génétique ne doivent pas s'inquiéter de ces DES de biologie spécialisée car des postes se libèrent et la biologie moléculaire se développe dans beaucoup de domaines.

6. Elections

Des élections pour le renouvellement du CA du collège seront organisées lors de la prochaine AG pendant les assises de génétique qui auront lieu du 26 au 28 janvier 2006 à Montpellier.
Merci de [vous faire connaître si vous êtes candidats.](#)

Rappel : extrait des statuts :

* Article-9 Conseil d'Administration :

Le Collège est administré par un Conseil d'Administration constitué en Bureau de 11 membres dont 10 sont élus au scrutin secret, dans les conditions prévues par le règlement intérieur et pour trois années, par l'Assemblée Générale. Le président de la sous-section de génétique du CNU (4704) est membre de droit du bureau. Les membres élus sont rééligibles.

Le Bureau choisit parmi ses membres, au scrutin secret : un Président, un vice Président, un Secrétaire Général, un Secrétaire Général-adjoint, un Trésorier. Le cumul des fonctions de Président du collège et de la sous-section du CNU est interdit.

En cas de vacance, le Bureau pourvoit provisoirement au remplacement de l'un des membres. Il est procédé au remplacement définitif par la prochaine Assemblée. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

7. Questions diverses

- **Dossier patient :** H Dollfus n'a pu être là, mais le questionnaire sur le dossier est prêt, il reste à préciser certaines données informatiques avec O Cohen.
- **Tarification des consultations :** Même avec les MIGAC qui prendront en compte la majorité de notre activité, il faut une finalisation d'une cotation nationale des consultations de génétique. P Sarda va faire une proposition de tarification qui pourrait être envoyée à nos administrations.
- **Agence Biomédecine :** Des noms ont été proposés pour la mise en place des conseils, mais ces conseils ne sont pas encore formés.
- **Carnet de stage :** C Moraine, en sa qualité de coordonnateur national du DES de génétique a proposé un [carnet de stage](#). Le collège le remercie pour ce travail très complet et très exhaustif qui servira de base dans ses grandes lignes aux différents coordonnateurs.
- **Brevet Myriad BRCA1:** Une nouvelle victoire a été remportée par D Stoppa-Lyonnet. Le même problème se pose pour BRCA2.
- **Société Européenne de Génétique Humaine (SFGH):** D Lacombe a été mandaté avec Ulf Kristoffersson (Suède), et Diane Donnai (Manchester) pour mettre en place une proposition de spécialisation en génétique à l'échelle européenne. Ce sera un point fort pour la maintenance de la discipline.

Pour le collège

Isabelle TOUITOU

Didier LACOMBE